

PRIME INTERESSEMENT 2025



LES PRINCIPES DE L'INTERESSEMENT :

L'intéressement est déterminé à partir des résultats des 5 indicateurs suivants :

- **ACO2** : Satisfaction relative à l'accompagnement (cible 81 %)
- **IND2** : Satisfaction relative à l'indemnisation (cible 80,5 %)
- **ENT2** : Satisfaction des entreprises (cible 90 %)



*indicateurs
opérationnels*

De l'indicateur **RSE : Se sensibiliser à la RSE** (cible 69,9 %) calculé sur le suivi d'un des 7 modules/contenus suivants (disponibles dans l'Académie FT) :

- WEBCONFÉRENCE : RÉDUISONS NOS ÉMISSIONS CARBONNE À FRANCE TRAVAIL
- E-LEARNING : SENSIBILISER AU NUMÉRIQUE RESPONSABLE
- E-LEARNING : LES 10 RÈGLES DE CONDUITE ÉCO-RESPONSABLE
- E-LEARNING : INTÉGRER LES PRINCIPES DE L'INCLUSION DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
- E-LEARNING : IDENTIFIER ET FAIRE FACE À SES REPRÉSENTATIONS
- E-LEARNING : LES ESSENTIELS DE L'ACCESSIBILITÉ
- E-LEARNING : PRÉVENIR LE SEXISME ET LES VIOLENCES SEXUELLES

Et de l'**indicateur social : Présence en formation** (cible 95,5%) qui mesure la présence en formation en modalité présentiel, multimodalité et classes à distance.

Les performances sont évaluées en fonction du niveau d'atteinte des cibles définies au niveau national et régional.

ENVELOPPE ET RÉPARTITION

L'enveloppe maximale est de 1 % de la masse salariale brute de l'année 2025 comprenant les salaires soumis à cotisations et contributions des agents de droit privé en CDI ou CDD. La quote part distribuable pour chaque indicateur est fonction du taux d'atteinte des cibles d'abord au niveau national puis, dans un deuxième temps, au niveau régional.

Le montant déterminé pour notre région sera ensuite proratisé par rapport à la quotité de travail et à la durée de présence de chaque agent sur l'année 2025.

Et pour les agents de statut public ? C'est le Complément de prime Variable et Collectif (CCV) qui s'applique avec les mêmes indicateurs que pour les agents de droit privé.

Enveloppe de 3% maximum de la masse salariale de droit public.

Versement de la prime prévu en Mars 2026

Suivez-nous sur les réseaux :



syndicat.cfdt-hdf@francetravail.fr